



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4091190

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 11622
N/REF : 8/09/2024 0H55 C:023358 I:35396
V/REF : JP/518491

SDC '186 Berthelot'
C/O TESSERIM
59 AVENUE MARECHAL DE SAXE
69003 LYON

IMMEUBLE : 186 BERTHELOT (COP)
186 AVENUE BERTHELOT
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 23 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N186 - DIGICODE : A9102 - LOCAL SUPRESSEUR SITUE AU 2EME SOUS-SOLS
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme J. PARISOT

PRENDRE RENDEZ VOUS POUR LES ACCES

CONTROLE ELECTROMECHANIQUE DES POMPES
REMISE EN PRESSION DU BALLON
ESSAIS DES VANNES
CONTROLE DE L'ETANCHEITE DES RACCORD

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Septembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2024

Prix de base du contrat : 171,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2019	Valeur :	124,6
	Mois de l'indice de révision	: 06/2024	Valeur :	140,3



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4091190

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de 1 surpresseur(s)	1/AN	187,58	187,58
TOTAL H.T.				187,58
T.V.A. a 10,00%				18,75
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>206,33</u>

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.